

Le 18 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 12 mai 2017

PRESENTS :

| | PRESENT | ABSENT |
|--|---------|--------|
| VIAL René, Maire | X | |
| FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe | X | |
| LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint | X | |
| BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe | X | |
| DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint | X | |
| LAJON Marie-Hélène | X | |
| DEVOISIN épouse MAZUYER Annick | X | |
| AUBENEAU épouse CARRIAS Claude | | X |
| GUILLERMARD Frédéric | X | |
| MANON François | X | |
| DEBIEZ Yvon | X | |
| JACQUEMIN Isabelle | X | |
| PENVEN Gwénaël | | X |
| LANTUEJOL Jérôme | | X |
| SANTUS Aurélie | | X |
| GEHIN Frédéric | X | |
| MEYER Grégory | X | |
| DELBEGUE Hervé | X | |
| GRANGE Catherine | X | |

Pouvoirs :

Jérôme Lantuejol donne un pouvoir à Béatrice Berger

Claude Carrias donne un pouvoir à Isabelle Jacquemin

Gwénaël Penven donne un pouvoir à René Vial

Les Conseillers présents, soit 15 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Yves Diaz.

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 avril 2017 : approbation à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- bilan d'activité de médiathèque pour l'année 2016 présenté par Sophie Vanhay,
- Présentation des projets : accessibilité Mairie et aménagement du centre village avant leurs validations,
- modification exceptionnelle de la salle des mariages à la Salle des Fêtes pour le 17 juin
- convention avec le Département pour l'ENS du Boutet (Espace Naturel Sensible)
- convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour bénéficier du service d'archives itinérantes,
- Affaires diverses dont :
 - Préparation élections parlementaires 11 et 18 juin
 - AG des eaux de la Bâtie
 - Liste préparatoire jury criminel 2018

Décisions prises dans le cadre de la délégation

DECISION N°2017-8

Objet : contrat de maintenance informatique des écoles avec AMI WEB

Date : 14 avril 2017

Vu la délibération n° 2014-8-3 décidant la prise en charge de la maintenance du parc informatique de l'école publique et également de l'école privée des Marronniers,

Vu la décision n° 2015-19 décidant de confier la maintenance informatique des écoles à AMI WEB Informatique Services de Morestel,

Considérant que le contrat est arrivé à son terme,

DECIDE

Article 1er : De signer un contrat de maintenance informatique pour les écoles (publique et école privée des Marronniers) avec AMI WEB Informatique Services de Morestel. Ce contrat sera conclu pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2017, renouvelable une année pour un coût annuel de 626.84€ TTC.

DECISION N°2017-9

Objet : renouvellement de la licence d'utilisation du logiciel « GECMO »

Date : 27 avril 2017

Considérant la nécessité d'utiliser le logiciel de gestion de l'Etat-Civil moderne au secrétariat de mairie,

DECIDE

Article 1er : de renouveler la licence d'utilisation du logiciel de gestion de l'état-civil moderne de la commune avec la société ARCHIVES MULTIMEDIA de Haut Valromey (ain) pour un coût annuel de 250€ HT, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Bilan d'activité de médiathèque pour l'année 2016 :

Sophie Vanhay, responsable de la médiathèque en poste depuis le 1^{er} septembre 2015, a présenté le bilan d'activité pour l'année 2016 et les projets d'animations pour l'année 2017.

La fréquentation est en augmentation de 13% d'inscrits par rapport à 2015 (soit 55 lecteurs de plus). 18% de la population corbelinoise est inscrite à la médiathèque (moyenne nationale 15%).

Le nombre de prêts a également augmenté de 16% (9394 documents)

Le site internet du réseau des bibliothèques est de plus en plus utilisé.

Les projets 2017 :

- programmation de séances de contes
- Opération « partir en livre » été 2017
- Participation au forum des associations
- Mise en place du prêt numérique en bibliothèque

- Réflexions sur le réseau : prêts illimité en nombre de documents et navette au départ des Avenières

Présentation des projets : accessibilité Mairie et aménagement du centre village avant leurs validations

En continuité de la programmation urbaine et toujours avec l'accompagnement du CAUE, l'équipe de maîtrise d'œuvre (PS Architectes et le cabinet ABEST) ont travaillé sur le projet de mise en accessibilité de la Mairie et sur les aménagements extérieurs de la place du Campanil (du cabinet médical à la rue des chalands) avec la commission de travail.

La mise en accessibilité de la Mairie aura un impact sur l'aménagement extérieur de la place du Campanil, c'est pourquoi il est opportun de travailler les 2 projets d'aménagement en simultané. Par contre, pour la réalisation des travaux, la priorité est la mise en accessibilité de la Mairie, les aménagements extérieurs pourront se faire ultérieurement.

Une présentation de l'esquisse de ces 2 projets arrêtés par la commission de travail a été faite au conseil.

Lors de la prochaine réunion, le conseil devra statuer sur ces projets. Lors de cette séance, le CAUE sera représenté afin de pouvoir répondre aux questions des élus.

Hervé Delbègue souhaite savoir où sera situé le local de l'ADMR (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural):, car il ne figure pas dans le projet présenté. Le Maire répond que ce déplacement est bien prévu et qu'il est à l'étude.

Délibération n° 2017-4-1 : transfert exceptionnel de la salle des mariages à la Salle des Fêtes pour le 17 juin 2017

Comme la Mairie n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite, le conseil municipal a désigné la médiathèque comme lieu de substitution pour célébrer les mariages par délibération n°2014-4-15 en date du 10 avril 2014.

Il s'avère qu'un mariage est prévu le 17 juin. Il aurait fallu le célébrer à la médiathèque puisque deux ascendants des futurs époux ne peuvent accéder à la Mairie. Cependant, la médiathèque est indisponible ce jour-là : en effet une exposition aura lieu tout le week-end.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DESIGNER la salle des fêtes comme lieu de substitution à la Mairie pour la célébration du mariage du 17 juin.

Délibération n° 2017-4-2 : convention avec le Département pour l'ENS du Boutet (Espace Naturel Sensible)

Suite au diagnostic écologique réalisé par le département en 2015, il s'avère que l'espace naturel du lavoir du Boutet a vocation à être intégré dans le réseau des sites espaces naturels sensibles d'intérêt local. Le site est composé d'une zone d'intervention de 71ha et d'une zone d'observation d'environ 143ha. Il s'étend du village au canal du Sault du Loup situé au Nord du hameau de la Chèvre.

Il comprend une tourbière de pente particulièrement originale et extrêmement rare en Isère.

Au niveau de la faune, 2 espèces protégées au niveau national ont été répertoriées : l'agrion de Mercure, une libellule, et le sonneur à ventre jaune, un batracien.

La commune est propriétaire de 71 ha soit 18.2% du site.

Il convient donc de passer une convention avec le Département pour signer la convention n° SPN-2017-0027 « Intégration du site du lavoir du Boutet (SL267) dans le réseau des espaces naturels sensibles du Département de l'Isère ».

La convention définit les engagements de chaque partie : la commune est responsable de la constitution, de l'entretien et de la gestion du site. Le département apporte une assistance technique et scientifique et des aides financières dont une subvention pour l'entretien courant du site.

Après avoir eu connaissance de la convention et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention n°SPN-2017-0027
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention

Délibération n° 2017-4-3 : convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour bénéficier du service d'archives itinérantes

Le dernier travail d'archivage date de 1993.

Dans le cadre des futurs travaux de la Mairie, il serait utile de faire appel à un archiviste pour trier, classer les documents et établir les bordereaux de destruction.

Il s'avère que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère (CDG38) propose les services d'archivistes itinérants. Pour en bénéficier, il convient de passer une convention avec le CDG38 (cf ci-après).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de faire appel au centre de gestion de l'Isère pour bénéficier du service d'archives itinérantes.
- AUTORISE le Maire à signer la convention Arch-2017-10

CONVENTION Arch-2017/10

ARCHIVISTE ITINERANT

*La commune de **Corbelin** a décidé de faire appel au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère pour bénéficier du service d'Archives itinérantes*

Pour préciser les conditions de la mise à disposition de l'archiviste du centre de gestion, il est convenu ce qui suit entre

le Centre de Gestion de l'Isère, représenté par Marc BAIETTO, son Président, agissant en vertu de la délibération du

Conseil d'Administration 3 mars 2009,

et la commune de Corbelin représentée par _____,

autorisé à signer par délibération du _____.

ARTICLE 1ER :

L'archiviste intervient à la demande de la collectivité pour effectuer un diagnostic de l'ensemble des documents à trier et classer. Suite à ce diagnostic, l'archiviste proposera un nombre de jours d'intervention qui devra être validé par la collectivité. Les dates d'intervention seront convenues entre l'archiviste et la collectivité.

ARTICLE 2 :

La collectivité mettra à disposition de l'archiviste les moyens et locaux nécessaires pour lui permettre de réaliser son travail. Elle désignera au sein de ses services, un correspondant chargé d'assurer le suivi des interventions, en capacité de répondre aux sollicitations. Le correspondant devra, de plus, s'assurer de l'accès aux locaux par l'archiviste et de l'informer à l'avance du changement des dates d'intervention prévues. En cas d'impossibilité de l'archiviste d'accéder aux locaux, la journée sera facturée à la collectivité. Cette journée pourra être reprise ou annulée, selon disponibilité de l'archiviste.

ARTICLE 3 :

La tarification est réalisée conformément aux délibérations du Conseil d'Administration en date du 3 mars 2009 et du 4 mai 2010. Les nouvelles modalités et conditions de tarification adoptées par le Conseil d'administration du Centre de Gestion seront communiquées à la collectivité dans le mois suivant leur adoption.

ARTICLE 4 :

La convention est valable à compter du jour de sa signature par les 2 parties, pour une durée d'un an. Elle est renouvelée par tacite reconduction. Un bilan du travail effectué et des relations avec la collectivité sera réalisé avant la date anniversaire de la première signature, afin de procéder aux ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires. Chacune des

parties pourra si nécessaire, mettre fin à l'intervention en cours d'année en le signifiant par courrier recommandé avec un préavis de 3 mois.

Fait à
Le
Monsieur le Maire
de Corbelin

Fait à St Martin d'Hères, le
P / le Président, Marc BAÏETTO
Le Président délégué,
Michel BAFFERT

Affaires diverses dont :

Association civile des eaux de la Bâtie :

Le compte rendu de l'assemblée générale de l'association civile particulière et en participation des eaux des Avenières - la Bâtie établi par Gilles Gallien, représentant de la commune a été transmis aux conseillers.

La visite et l'entretien des sources se feront le samedi 8 juillet. Rendez-vous à la Bâtie Montgascon à 8h.

Cf compte rendu de l'AG du 21 avril 2017 en pièce jointe.

Liste préparatoire jury criminel 2018 :

6 administrés ont été tirés au sort parmi les inscrits sur la liste électorale :

- CHAPIER Maud n° 403
- GRANGER Micheline épouse COULOUVRAT
- BIARD Michel n°157
- DUJARDIN Bérangère n° 601
- SPAES Philippe n° 1602
- GIRERD Manon

préparation du bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

| plages horaires | <u>1^{er} tour : 11 juin</u> | | | |
|-----------------|---|------------------|----------------------|--------------------|
| | 08h/10h | François Manon | Isabelle Jacquemin | Marie-hélène Lajon |
| 10h/12h | Yvon Debiez | Anick Devoisin | Frédéric Géhin | Denis Grange |
| 12h/14h | Béatrice Berger | Grégory Meyer | Ioan Filimon | |
| 14h/16h | Monique Favel | Raphaël Valbuena | | |
| 16h/ 18h | François Manon | Michel Lagache | Frédéric Guillermand | Monique Favel |

| plages horaires | <u>2^{ème} tour : 18 juin</u> | | | |
|-----------------|---------------------------------------|------------------|----------------------|------------------|
| 08h/10h | Hervé Delbègue | Claude Carrias | Isabelle Jacquemin | Frédéric Géhin |
| 10h/12h | Marie-Hélène Lajon | Catherine Grange | Yves Diaz | Raphaël Valbuena |
| 12h/14h | Yvon Debiez | Monique Favel | Ioan Filimon | Claude Carrias |
| 14h/16h | Yves Diaz | Raphaël Valbuena | | |
| 16h/ 18h | Claude Carrias | Grégory Meyer | Frédéric Guillermand | Michel Lagache |

Monique Favel :

Accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés :

L'accueil aura lieu le 9 juin à 19h à la salle des fêtes.

Yves Diaz :

Réunion annuelle avec les associations :

La réunion aura lieu dans la continuité de l'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés le 9 juin à 20h30 à la salle des fêtes.

Sera l'occasion de mettre la salle en configuration (130m2) telle qu'elle ressort des esquisses du projet de mise en accessibilité de la Mairie.

Fête du village :

Elle aura lieu cette année le 14 juillet.

Comme l'année passée, les repas seront à réserver dans les lieux de vente suivants : Vival et la Mairie

Voyage à Campo Ligure :

Lors de la réunion du 14 décembre et afin de promouvoir le Jumelage avec Campo Ligure, le conseil avait décidé de prendre en charge une partie du coût du transport pour le voyage organisé par le comité de jumelage les 22 et 23 juillet à l'occasion de la Santa Magdalena.

Suite à l'annonce faite dans la gazette, seules 8 Corbelinois se sont inscrits : il n'y aura donc pas de voyage en car d'organisé.

Catherine Grange :

Révision des listes électorales :

Il convient de réunir la commission pour faire le point sur les modifications à apporter à la liste électorale suite aux derniers scrutins.

Hervé Delbègue :

Démarrage du fauchage des abords de la voirie ?

Michel Lagache informe que la campagne de fauchage a été programmée avec l'entreprise Gonin la 2^{ème} quinzaine de mai.

Foire :

Elle s'est déroulée le 7 mai dernier c'est bien passée. Le comité des fêtes cherche des bénévoles.

Marie-Hélène Lajon :

Quelle est la réglementation applicable pour la hauteur et de type de clôtures ?

Michel Lagache rappelle la réglementation courante du PLU pour les maisons individuelles:

- soit un mur-bahut d'une hauteur inférieure à 0.6m surmonté ou non d'un grillage ou d'une grille. La hauteur maximale est de 1.60m.
- soit une haie vivre doublée ou non d'un grillage noyé dans la haie. Dans ce cas, la hauteur maximale est de 1.60m.

Frédéric Guillermand :

ADMR (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural):

La vente de brioches se fera cette année le 10 juin au lieu 13 mai.

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu le 2 juin.

Isabelle Jacquemin :

CME (Conseil Municipal Enfant):

Fleurissement : les enfants ont participé au fleurissement du village sous l'encadrement de François Manon

Le 22 juin : temps d'échanges et de partages entre les enfants et un résistant à la médiathèque

Le 9 juin : les jeunes conseillers assisteront à l'accueil des nouveaux habitants et des nouveaux nés le 9 juin.

Béatrice Berger :

Nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2017 ?

Le nouveau gouvernement a été nommé hier suite à l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République. Bien que la modification des rythmes scolaires faisait partie du programme électoral, il est prématuré de prendre position aujourd'hui.

A voir lors du prochain conseil municipal.

Livre sur le patrimoine « Corbelin d'hier à aujourd'hui » :

Sera mis en vente d'ici une dizaine de jours.

Le Moulin :

Une analyse de la fréquentation du centre de loisirs depuis septembre est en cours de réalisation par Isabelle Miguet. Un bilan sera présenté lors du prochain conseil.

Michel Lagache :

Piscine de Morestel :

Elle sera opérationnelle en sept 2018 et sera réservée aux élèves du cycle 2 : le coût à charge des communes sera de 0,43€ par personnes ; la communauté de communes prenant en charge le transport des élèves.

Prochains conseils :

Jeudi 15 juin : à 20h00 ; Mardi 4 juillet.

Le Maire clôt la séance à 23h50

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT
SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

| | Signature |
|--|-----------|
| VIAL René, Maire | |
| FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe | |
| LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint | |
| BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe | |
| DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint | |
| LAJON Marie-Hélène | |
| DEVOISIN Annick | |
| CARRIAS Claude | |
| GUILLERMARD Frédéric | |
| MANON François | |
| DEBIEZ Yvon | |
| JACQUEMIN Isabelle | |
| PENVEN Gwénaél | |
| LANTUEJOL Jérôme | |
| SANTUS Aurélie | |
| GEHIN Frédéric | |
| DELBEGUE Hervé | |
| MEYER Grégory | |
| GRANGE Catherine | |